ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

GAEC et CUMA

Question écrite n° 48206

Texte de la question

M. Jacques Pelissard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur les consequences possibles de la suppression des aides au demarrage de groupements agricoles tels que les CUMA et les GAEC. La dotation jusqu'alors consacree a ces types de groupements agricoles est annulee dans la loi de finances pour 1997. Une telle suppression ne risque-t-elle pas d'entrainer une perte de reconnaissance au niveau communautaire de ces formes d'exploitation typiquement francaises et particulierement representees dans le Jura ? En outre, les institutions europeennes ne seraient-elles pas alors incitees a s'aligner sur cette decision et a ne plus accorder ni aux CUMA, ni aux GAEC la subvention inscrite dans le budget communautaire ? Il souhaiterait vivement connaitre son avis sur cette eventualite, qui preoccupe legitimement nombre d'agriculteurs jurassiens.

Données clés

Auteur : M. Pélissard Jacques
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48206
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 622